



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PROCEDURE D'AFFECTATION APRES LA SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Rentrée scolaire : septembre 2017

**AFFECTATION EN PREMIERE TECHNOLOGIQUE
ET PREMIERE PROFESSIONNELLE APRES LE STAGE « PASSERELLE »**

L'AFFECTATION EST UNE PROCEDURE INFORMATISEE

Votre enfant est scolarisé(e) dans établissement privé hors contrat dans une autre académie

Il sera testé par des enseignants du niveau concerné.

- Les résultats et les notifications d'affectation seront disponibles au SAIO,
dans les meilleurs délais